

» vrai dans un sens que les troupes Prussiennés
 » en *Silésie* n'y ont pas été considérablement
 » augmentées, il n'est pas moins vrai dans un
 » autre sens, qu'on les y a fait assembler, &
 » pourvoir d'artillerie, de pontons & de tous
 » les attirails de guerre nécessaires pour entrer
 » en campagne, & que les mêmes dispositions
 » ont été faites dans les autres Provinces de la
 » dépendance de Sa Maj. Prussienne; de sorte
 » que les troupes y ont été mises en état de pou-
 » voir tomber, dès qu'on le leur ordonneroit,
 » dans les Pays Héritaires de l'Impératrice,
 » soit par la *Silésie*, ou par les Etats-Electo-
 » raux de *Saxe*: Que l'expérience du passé doit
 » servir de règle pour l'avenir: Qu'ainsi il doit
 » paroître conforme à la prudence que Sa Maj.
 » Imp. ne se soit pas reposée sur de simples
 » assurances & protestations, sans prendre les
 » précautions nécessaires à sa défense & à sa
 » sûreté: Que du reste, il y a une grande dif-
 » férence dans la nature des dispositions de
 » côté & d'autre: Que les troupes de l'Impéra-
 » trice sont distribuées dans des quartiers éloi-
 » gnés, séparés par une assez grande distance:
 » qu'il a donc fallu s'y prendre à tems pour les
 » faire sortir de leurs quartiers, & ne pas at-
 » tendre que l'événement eut vérifié ce que
 » les préparatifs indiquoient, ou donnoient à
 » soupçonner. »

Passons maintenant en *Saxe*.

S A X E.

Les Prussiens
en *Saxe*.

LA neutralité étoit l'unique but auquel ten-
 doient les dispositions de cette Cour. Son
 accession demandée au Traité de *Versailles*, n'a
 pas eu lieu jusqu'à présent, par une crainte de
 quelque soupçon d'une Puissance en état & en
 proxi-